

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 40
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 25

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS.
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Reste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.
A PARIS.
Chez DONGREL et RULLIER.
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
2 Août 1877.

Chronique générale.

Les nouvelles reçues des départements par le ministère et les comités conservateurs continuent, au rebours de celles adressées aux gauches, à être des plus satisfaisantes.

Toutes attestent que les conservateurs demeurent étroitement unis pour assurer le maintien et l'application des grands principes sociaux que le radicalisme menace. Leur bon sens a suffi à démontrer aux conservateurs des départements le danger de ces luttes entre alliés qui ne profitent qu'à l'adversaire commun ; leur esprit pratique a suffi pour les empêcher de s'engager dans la voie si dangereuse des récriminations. Ils estiment, surtout, que les questions de personnes deviennent secondaires quand il s'agit du maintien des principes dont dépend l'existence de la propriété, de la famille, de la religion, de la société elle-même. Comme ils voient de près les efforts incessants et menaçants du radicalisme, ils ne veulent plus assumer par leur manque de discipline la responsabilité d'une déroute, qui serait un irréparable désastre.

Les journaux de la coalition radicale ont une bien grande colère contre M. le duc Decazes. Le ministre des affaires étrangères a eu l'audace, qui leur paraît impardonnable, de réduire à néant toutes les craintes intéressées par lesquelles la presse radicale essayait d'exciter contre la France les nations voisines.

M. le duc Decazes a osé dire dans le conseil des ministres que, l'attitude et la neutralité de la France étant parfaitement définies d'avance, notre tranquillité n'était menacée par aucune complication.

On juge la colère des radicaux ; car, enfin, si personne ne menace la France, si la France est tranquille, si la France est assurée de la paix, c'est que les radicaux ont menti effrontément, et qu'eux seuls, avec leurs effroyables manœuvres, sont responsables des terreurs qu'ils ont fait naître, des dangers qu'ils ont essayé de déchaîner, et de toutes les conséquences fâcheuses qui en ont pu résulter pour le commerce et pour l'industrie. (La Défense.)

M. le Maréchal-Président a eu la curiosité de voir ce que les journaux disaient de son voyage et de son discours à Bourges.

Sur son ordre, un travail spécial a été fait sur l'ensemble des feuilles de province et des journaux de Paris qui ont apprécié depuis l'excursion du Maréchal.

Le travail contient dix feuillets avec une analyse de l'impression de chaque journal.

Le Français dit que les maires qui n'auraient pas fait afficher le discours de Bourges seront immédiatement suspendus.

Les bruits de démissions ministérielles sont dépourvus de fondement. Le cabinet est parfaitement uni.

Le *Moniteur* se dit autorisé à démentir le bruit répandu par les radicaux pour troubler l'opinion et entraver les affaires.

Rappelant cette phrase du *Mot d'Ordre* aux ouvriers : « Vous êtes le nombre, donc vous êtes la force ; vous êtes la misère, donc vous êtes le droit, » le *Soleil* dit : « Derrière ces mots *péril social* et *spectre rouge* est une idée terrible : une idée de prise d'assaut de la société légale par la société souterraine ; une idée d'une guerre sans merci du pauvre contre le riche. Le spectre rouge et le péril social sont une seule et même chose : c'est le socialisme militant, le socialisme gagnant du terrain depuis plus d'un siècle et se préparant à passer de théorie nuageuse à la pratique positive.

Le pays où le langage du *Mot d'Ordre* peut être tenu impunément, et qui ne croit ni au péril social ni au spectre rouge, est un pays frappé de vertige. Devant la signification si nette et si claire, si effrayante en face des classes pauvres, se répétant la phrase du *Mot d'Ordre*, ce n'est pas le moment de se disputer les collèges électoraux. Avis aux conservateurs. »

Lundi, à midi, ont eu lieu, à la chapelle du Val-de-Grâce, les obsèques de sept des malheureux soldats du 44^e d'artillerie victimes de l'accident du Mont-Valérien.

Le deuil était conduit par le colonel du 44^e d'artillerie, suivi de tous les officiers. Le service militaire était fait par des détachements du 44^e d'artillerie, du 445^e de ligne, du 6^e bataillon de chasseurs, de la garde de Paris et des pompiers.

La musique du 135^e précédait le cortège, qui s'est divisé à la sortie du Val-de-Grâce.

Six voitures se sont dirigées vers le cimetière d'Ivry. Celle portant le corps du garde Frankhauser a pris le chemin du cimetière protestant de Clichy-la-Garenne.

Le général Vinoy et le général de Geslin avaient tenu à prouver par leur présence la part qu'ils prenaient à ce douloureux événement.

Le corps de l'artilleur Chopin, la huitième victime, est resté au Val-de-Grâce jusqu'au lendemain, sa famille ayant manifesté le désir de le faire ramener dans son pays.

L'ENSEIGNEMENT CONGREGANISTE.

C'est par des faits que les religieux qui se dévouent à l'enseignement des enfants du peuple répondent victorieusement aux détracteurs intéressés de l'enseignement congréganiste.

Dans les concours pour l'obtention du certificat de capacité à Nîmes (Gard), les Frères ont présenté quarante-deux élèves ; vingt-cinq ont été reçus, et ils comptent parmi eux les six premiers.

Les instituteurs laïques ont présenté quarante-quatre élèves ; six ont été reçus, et ils comptent parmi eux les deux derniers.

Ainsi, les Frères de la Doctrine chrétienne, que la radicale voltairienne appelle des *ignorantins*, présentent aux concours moins d'élèves que les *inspecteurs laïques*, et malgré cela ils obtiennent trois fois plus de nominations que ceux-ci.

Les Frères instituteurs comptent parmi leurs élèves les six premiers couronnés, et les instituteurs se consolent en possédant les deux derniers admis.

Autres faits :
A Saint-Chamond, sur trente-huit certificats d'étude délivrés, les élèves des Frères en ont ob-

tenu trente-deux, et les élèves des instituteurs laïques six.

Les Frères ont obtenu la *cinq fois* plus de nominations.

A Terrenoire, les frères Maristes présentent sept élèves au concours, ils sont reçus et ils comptent dans leurs rangs les *deux premiers*.

A Rive-de-Giers, sur vingt certificats d'étude délivrés, les élèves des Frères en obtiennent dix-huit, et les élèves des professeurs laïques deux.

Les Frères ont obtenu la *huit fois* plus de nominations.

Ces résultats, qu'on pourrait citer ainsi jusqu'à l'infini, doivent suffire pour ouvrir les yeux des gens qui, sans parti-pris et uniquement pour hurler avec les loups, crient et dénigrent l'enseignement donné par des religieux.

C'est en citant des faits comme ceux relatés ci-dessus que nous pourrions imposer le silence aux partisans de l'instruction laïque, et s'ils ont encore un peu de bonne foi, ils devront s'incliner devant le dévouement des religieux qui, par l'instruction et l'éducation données à nos enfants, aident au relèvement moral de notre France. (France nouvelle.)

LETTRE DE PARIS.

Le discours de Bourges est l'occasion, peu nouvelle, pour les radicaux, de revenir avec leur aigreur, on pourrait dire avec leur rage accoutumée, sur l'acte du 16 mai, ses causes, ses conséquences, ses responsabilités.

Mais qui donc a fait le 16 mai ?

M. Gambetta ! M. Gambetta seul.

En d'autres temps, quand les journalistes de la gauche se seront tués et que ses historiens jugeront et parleront, le parti républicain reconnaîtra, je n'en doute pas, cette vérité. Et il ajoutera : M. Gambetta a commis une faute grave en provoquant l'acte du 16 mai.

M. Gambetta avait renversé M. Dufaure ; il avait transporté du centre gauche à la gauche le pouvoir et toutes ses influences. Il ne s'en est pas contenté.

En effet, il a voulu forcer M. Jules Simon à une capitulation permanente : il l'a réduit en esclavage ; il l'a montré subissant plus qu'à demi le joug de la dictature parlementaire qu'il exerçait dans la Chambre ; il l'a contraint de gouverner à sa suite, non plus avec la majorité dont M. Jules Simon était le représentant naturel, mais avec celle que lui, M. Gambetta, s'était formée personnellement et qui comprenait une portion de l'extrême gauche.

Il a donc fait sortir ainsi de sa vraie fonction le ministère de M. Jules Simon. Et personne n'a oublié non plus comment M. Gambetta discrédita et annula l'autorité de M. Jules Simon. C'était aux yeux de tous les partis une vérité publique, dans les premiers jours de mai : le ministère de M. Jules Simon n'avait plus d'autorité propre, il était aux mains de M. Gambetta, et M. Gambetta en avait comme avili la docilité même.

Eh bien ! M. Gambetta abusa de cette force. Il aurait pu et dû ménager l'honneur et le pouvoir de ce ministère ; il aurait pu et dû l'aider à obtenir quelques avantages dans le débat des lois de la presse et des maires ; il ne fallait pas oublier que M. Jules Simon n'avait pas seulement à vivre dans la Chambre, mais avec le Président de la République et le Sénat. Mais M. Gambetta, soit qu'il fût exalté par le sentiment de sa puissance et entraîné par ses espérances,

soit qu'il lui fût impossible à lui-même de modérer l'impatience de ses amis, finit par n'avoir plus pour M. Jules Simon aucun de ces égards intelligents.

Il crut que la patience du maréchal de Mac-Mahon serait inépuisable, comme la condescendance de M. Jules Simon.

Il laissa la gauche pousser M. Jules Simon de faiblesse en faiblesse jusqu'à l'humiliation.

M. Gambetta a ainsi manqué de mesure et de clairvoyance ; il a tendu les choses à l'excès, tout averti qu'il fût qu'elles pouvaient rompre.

Si l'intérêt de la République est aujourd'hui en danger, c'est donc par la faute de M. Gambetta.

Depuis, M. Gambetta a eu beau répandre à flots les discours, il n'a pas relevé sa réputation parmi les gens sérieux, et la fortune le sert mal.

En mettant en avant la prétendance présidentielle de M. Thiers, non-seulement M. Gambetta infirmait dans la République l'idée de la stabilité légale et morale qu'elle doit garder dans l'exercice de sa présidence électorale et temporaire, mais il confessait que lui-même avait encore dans sa renommée, dans sa bouillante jeunesse, dans le parti désordonné qui lui fait cortège, quelque chose qui pouvait effrayer la prudence et la confiance du pays : il lui fallait ce panache de M. Thiers, avec fâcheux pour M. Gambetta. Et encore cette candidature de M. Thiers, que M. Gambetta courait poser au quartier Latin, qu'est-elle devenue ? Un mot du maréchal de Mac-Mahon a suffi pour la renvoyer à l'an 1880. Et ce n'est pas la seule faute de M. Gambetta !

Nous ne raconterons pas ses malheurs récents.

Depuis un mois, son habileté s'évertue vainement à rassembler en un seul corps les doctrines des quatre gauches : les radicaux, qui l'accusent de tromperie, l'empêchent de mettre cette unité parmi les 363 ; M. Gambetta est impuissant à forger avec et pour eux un programme commun ; il se débat dans leurs rivalités, sans pouvoir les concilier.

Mais, en attendant, ceux qui l'interrogent sur le pacte de Belleville le trouvent muet, comme ceux qui lui demandent le compte de 200 millions égarés parmi les dépenses de la Défense nationale ; M. Ordinaire l'incrimine, et ceux qui invitent M. Gambetta à justifier bien haut sa personne en écrasant ce soupçon, trouvent M. Gambetta non moins silencieux !

Aussi, sous l'influence de ces fautes, la popularité de M. Gambetta diminue ; ces accidents ébrèchent sa grandeur démocratique, et nous le verrons arriver aux élections, essoufflé, déçu, déconsidéré, et, c'est du moins mon espoir, définitivement et pour longtemps battu.

Guerre d'Orient.

Les nouvelles qui nous arrivent de Constantinople, par la voie de Londres, continuent à être favorables aux Turcs.

Ainsi, d'après le *Globe*, les marins de la flotte ottomane auraient enlevé les positions retranchées des Russes à Kustendje, après une résistance opiniâtre.

Il n'en est pas de même des nouvelles qui nous arrivent de Bucharest, toujours par la voie de Londres.

D'après un télégramme d'hier, les Rus-

ses auraient attaqué Plevna samedi. Le combat aurait continué dimanche. Les Russes, au nombre de 25,000 hommes, ayant en face d'eux le corps d'Osman-Pacha, fort également de 25,000 hommes, gagnaient du terrain.

Enfin le Times a reçu un télégramme annonçant que les Turcs, commandés par Eyoub-Pacha, ont été défaits le 29 juillet près de Roustchouk par le corps d'armée du czarévitch.

30 canons, 40 drapeaux et 8,000 prisonniers sont tombés entre les mains des Russes.

On ajoute que le corps d'armée d'Eyoub-Pacha est en complète déroute.

Un grand conseil de cabinet, présidé par l'empereur, a été tenu le 30 juillet à Vienne, et on s'y est occupé uniquement de la situation des affaires d'Orient. La mobilisation de deux corps d'armée de chacun 45,000 hommes, soit 90,000 hommes, a été décidée dans ce conseil. Toutefois, les correspondances de Vienne ne donnent jusqu'à présent à cette décision que le caractère d'une mesure de précaution qui ne modifie pas la situation de neutralité qu'a prise l'Autriche-Hongrie dans le conflit d'Orient.

D'après le langage que le chancelier de l'Échiquier a tenu lundi soir à la Chambre des communes, la flotte anglaise n'a quitté momentanément la baie de Bésika, où elle doit être déjà rentrée, que pour aller en croisière.

On télégraphie de Vienne, le 31 courant, à la Gazette de Cologne :

« L'empereur a approuvé complètement la politique du comte Andrassy. Les frais de la mobilisation seront couverts par l'actif commun. Le ministre des finances se mettra immédiatement en relation avec des établissements financiers, afin que l'argent soit versé à mesure qu'on en aura besoin. »

Pesth, 1^{er} août.

Les avis reçus de Constantinople confirment la nomination de Sewer-Pacha comme ministre des affaires étrangères en remplacement d'Aarifi-Pacha.

Les renseignements reçus ici sur le dernier conseil des ministres, tenu à Vienne, indiquent que des pleins pouvoirs ont été remis au comte Andrassy pour mettre à exécution, quand il jugera le moment opportun, les mesures militaires dont la nécessité a été reconnue.

On télégraphie de Bucharest qu'un grand nombre de blessés russes arrivent dans cette ville.

Le conseil a aussi délibéré sur les dépenses qui seraient nécessaires dans le cas de mobilisation éventuelle des 4 divisions dont il a été question.

Ces dépenses seraient approximativement de 25 millions.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Paris, ministre des travaux publics, étudie en ce moment une combinaison destinée à réparer, autant que possible, les pertes que subissent les porteurs d'obligations de toutes les compagnies secondaires de chemins de fer.

La commission des chemins de fer, dans la dernière Chambre des députés, n'avait étudié que d'une manière très-insuffisante cette question importante de l'intérêt des obligataires. Son travail est inachevé; il avait été gravement compromis d'ailleurs par les fausses théories que M. Allain-Targé a développées dans son discours très-incompréhensible et très-incohérent sur l'organisation des chemins de fer en France.

De pareilles doctrines sont de nature à compromettre tous les intérêts, quand il serait si urgent de protéger ceux qui ont eu déjà à souffrir des fautes commises et des retards éprouvés.

Cholet. — On lit dans l'Intérêt public :

Cholet va bientôt avoir un théâtre. La salle de spectacle, située rue des Bons-Enfants, est presque achevée, et nous constatons que M. Lenoir a intelligemment su tirer parti du bâtiment dans lequel cette salle devait être construite.

L'installation est aussi confortable que le permet l'emplacement; l'entrée est facile,

les sièges sont commodes, et de toutes les parties de la salle on verra parfaitement la scène.

L'inauguration de ce petit théâtre aura lieu, nous assure-t-on, le 12 août prochain. Les pièces et les acteurs seront bons, il y aura foule.

Tours. — Nous lisons dans l'Indépendant :

Hier, M^{me} la maréchale de Mac-Mahon a dîné au château de Baudry, chez M. le général Reille, frère du sous-secrétaire d'État à l'intérieur.

Ce matin, à dix heures, nous l'avons vue entrer, accompagnée de sa fille et de M. Patrice de Mac-Mahon, chez notre éminent concitoyen M. Alfred Mame. Après avoir visité l'imprimerie, M^{me} la duchesse de Magenta se rendra aux Touches d'où elle reviendra pour assister au grand dîner donné en son honneur par M. le général comte du Barail, commandant en chef du 9^e corps d'armée.

Poitiers. — Lundi a eu lieu à Poitiers, en présence d'un nombre considérable de personnes notables de la ville, la distribution des prix des sourds-muets.

Comme l'année dernière, ces pauvres déshérités de la nature ont mimé avec une intelligence remarquable un grand drame biblique en quatre actes, intitulé : Daniel dans la fosse aux lions.

Un des professeurs, un frère de Saint-Gabriel, lisait à haute voix les rôles de chacun des jeunes acteurs improvisés dont les gestes, la physionomie étaient si bien appropriés au dialogue, qu'on eût été tenté de croire que les paroles étaient prononcées par eux.

Ces pauvres enfants ont été couverts d'applaudissements, quoiqu'on sut parfaitement qu'ils ne pouvaient les entendre; mais ces braves allaient directement aux frères de Saint-Gabriel, dont on ne saurait trop admirer la patience et la charitable bonté.

PREDICTIONS DE MATHIEU DE LA DRÔME.

Nous avons donné les prophéties de Nick pour le mois d'août; voici maintenant les prédictions de Mathieu de la Drôme pour le même mois d'août :

Orages dans la région de l'Est et du Sud-Est vers le 4. Orages le 6, dans le Centre et dans l'Est. Grêle à redouter dans les contrées montagneuses, pluie du 8 au 9.

Chaleurs excessives du 9 au 15, orages épars, très-violents pendant cette période.

Pluies générales et torrentielles dans le midi de la France au premier quartier de la lune, qui commencera le 15 et finira le 23. Vent fort à l'intérieur de la France pendant cette période, ainsi que sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

Cruce sensible des fleuves et rivières. Température essentiellement variable.

Beau temps du 23 au 31, sauf quelques pluies d'orage à l'intérieur de la France et au Nord-Ouest. Vent vers le 25 et le 28.

Faits divers.

Un déplorable accident vient d'attrister la population d'Olivet (Loiret), pendant les fêtes. Huit personnes, dont six jeunes filles, s'étant embarquées dans un canot, pour traverser le Loiret et rejoindre la fête, le canot a chaviré et tous les passagers ont été précipités dans la rivière. Malgré la promptitude des secours portés, deux des jeunes filles ont péri et n'ont été retirées de l'eau que longtemps après l'accident.

Le Courrier du Centre raconte qu'un horrible infanticide vient d'être commis à Limoges. Une femme dont l'identité n'a pu être reconnue, et qui demeurait ronde d'Ambézas dans un réduit presque immonde, est accouchée de deux enfants qu'elle a tués en leur rompant les membres. Elle est morte elle-même après d'horribles souffrances.

Le dernier descendant d'une grande famille, M. le comte d'Hautefort, vient de s'éteindre dans son château de Champien, près Roye (Oise), qu'il habite depuis près d'un siècle.

Il est mort à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans. Sa santé robuste avait fait espérer qu'il vivrait centenaire.

Les pauvres perdent beaucoup dans ce vieillard, cœur généreux qui avait conservé les traditions de charité de sa famille.

Son héritage, qui peut monter à deux millions, revient à ses petits-neveux, MM. le comte de Dalmas, de Cumont et de Blacas.

Le Journal de Bordeaux annonce que le général Roguel, qui vient de mourir, a institué le prince impérial son légataire universel.

M. François Blanc, directeur des jeux de Monaco, vient de mourir aux bains de Lonèche, dans le Valais. Il laisse une fortune évaluée à quatre-vingts millions.

Une bande de vélocipédistes anglais parcourt en ce moment le littoral de la Normandie. Huit de ces messieurs, engagés dans une course, ont fait, en quatre heures, le trajet de Saint-Lô à Caen, où leur arrivée a été l'événement du jour.

A propos de la guerre sur le Danube, on voit, au nombre des trophées du musée d'artillerie de Saint-Thomas d'Aquin transportés aux Invalides, la chaîne dite du Danube, ainsi appelée parce qu'elle servit pendant le siège de Vienne, en 1683, à soutenir et à garantir le pont de bateaux que les Turcs avaient construit sur ce fleuve. Le poids de cette chaîne à larges anneaux est de 3,580 kilogrammes; sa longueur est de 180 mètres. Elle enroulait la cour d'Angoulême.

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE MAHOMET.

L'anniversaire de la naissance du Prophète (Mawled en Nebi), qui coïncide avec le retour des pèlerins de la Mecque, a été cette année, comme toujours, célébré au Caire par la cérémonie traditionnelle du *docheh* ou passage à cheval de l'imam des derviches hurleurs sur le corps d'énergumènes couchés à plat ventre et serrés les uns contre les autres. Le *docheh* a eu lieu, comme les années précédentes, au milieu des terrains vagues de Boulaq, un des deux ports du Caire où s'arrêtent les barques qui remontent le Nil en venant du Delta. Presque toute la colonie européenne assistait à cette scène sauvage.

Vers midi, les derviches ont procédé à l'alignement des fanatiques appelés à se sanctifier par le martyre : le plus grand nombre se composait de fellahs (paysans) des environs, d'âniers, de chameeliers, de saïs ou coureurs.

On les avait enivrés de *haschisch*, de sorte qu'ils étaient en proie à une espèce de frénésie.

La piste humaine s'étendait sur une longueur d'environ 150 mètres.

Dès que l'ordre a pu être obtenu, au signal donné par les tambours des derviches, l'imam, monté sur un cheval blanc, s'est élancé sur le corps des martyrs.

Pendant tout le trajet, les *saadieh* n'ont cessé de hurler des versets du Coran.

Bien que le piétinement n'ait duré qu'un quart d'heure, il y a eu, comme d'habitude, des bras et des jambes cassés, des côtes enfoncées et des têtes écrasées. Sur trois cents hommes qui ont été foulés aux pieds du cheval sacré, on en a relevé une quinzaine qui ont succombé à leurs blessures.

Nous lisons dans le Salut public de Lyon :

L'histoire de la découverte d'une cité sous-lacustre, dans les profondeurs du lac Léman, continue imperturbablement à faire le tour des journaux de France, malgré les démentis de la Gazette de Lausanne et du Journal de Genève.

Nous avons voulu savoir quel était le motif de cette invention ingénieuse et bizarre et en l'honneur de quel intérêt on avait envoyé à Lyon des descriptions fantaisistes, allant jusqu'à donner le plan des rues de la cité lacustre.

Nous avons cru à une vaste mystification dirigée contre les journaux français. Il paraît que la malice en question est plus profonde qu'elle n'en a l'air.

Le canton de Vaud, furieux contre les confédérés du canton de Genève qui, par les travaux accomplis à l'embouchure du lac, gênent, paraît-il, l'écoulement des eaux du Rhône et font refluer le niveau du lac à des hauteurs inquiétantes pour les riverains, a actionné le canton de Genève devant le tribunal fédéral, sans aucun préliminaire de conciliation, aux fins de déterminer la part de respon-

sabilité qui incombe aux Genevois dans les conventions résultant de cet état de choses.

Ceux-ci n'ont pas trouvé le procédé de leur goût, et pour se venger, ils ont mis en circulation l'anneau de Saint-Prek, répandant des tonnes d'huile sur le lac pour mieux apercevoir au fond des eaux les constructions de l'âge préhistorique.

Dernières Nouvelles.

La dernière question agitée en conseil des ministres a été celle relative aux candidatures officielles. Le travail s'en continue les candidatures pour plus de 50 départements.

Plusieurs députés des gauches pressent M. Thiers de choisir l'opportunité du moment pour publier son manifeste en guise de réponse au Maréchal.

On cherche même à exercer une pression sur M. Thiers, pour le décider sur ce point à suivre le conseil de ses amis qui voudraient le lancer dès maintenant dans la lutte électorale.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 1^{er} août 1877.

La liquidation trompe les espérances des acheteurs parce qu'ils ont abusé de leurs avantages dans les liquidations précédentes. Le marché s'est trouvé tout à coup privé de la contre-partie nécessaire, c'est-à-dire des vendeurs en spéculation qui ne pouvaient invoquer pour eux aucun argument sérieux et auxquels le discours de Bourges a enlevé les dernières chances. Il faut reconnaître que la situation extérieure de l'Europe, la pression des syndicats obligés de soutenir les fonds étrangers aussi bien sur notre marché que sur toutes les places du dehors, a contribué à troubler les opérations de Paris. L'épargne, sur laquelle on comptait pendant le mois de juillet, comme d'ordinaire s'est tenue sur la réserve, attirée d'ailleurs par des souscriptions ouvertes sur divers points, de telle sorte que, à peine, au lieu de discuter les cours de 71 et de 108, a-t-on conservé ceux de 70.50 et de 106. Les cours de compensation ont été établis en effet à 70.45 pour le 3 0/0, 101.50 pour le 4 1/2, 106 pour le 5 0/0 et 485 pour les obligations du Trésor. Les actions des sociétés de crédit n'ont donné lieu qu'à très-peu d'affaires, sauf pour celles de la Banque de Paris et des Pays-Bas tenues à 1,005 francs par suite de la réussite des obligations de Bône à Guelma. Pour les chemins de fer, à peine les cours varient-ils, les recettes étant toujours peu encourageantes.

(Correspondance universelle.)

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juillet 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.
Le Château d'Usson en Saintonge (Charente-Inférieure). — Singulière annonce. — Épisode de la Saint-Barthélemy : la Commune de Nantes. — L'Arbre de Judée du jardin des Plantes de Montpellier. — Monsieur, passez au premier rang. — Des Voiles en photographie. — Une Génisse troublée. — La mère d'André Chénier. — Un Quiréble-féte. — La mère d'André Chénier. — Les Nénies. — Gertrude la Gardaise de chèvres. — Les Nénies. — Le Palais Granvelle, à Besançon (Doubs). — La Bibliothèque de feu Martineau, nouvelle. — Les Kurdes. — Le Tombeau de Leonardo Bruni, Les Kurdes. — Une rencontre dans le désert. — Servantes; Écoles d'économie domestique en Suède. — Ménétriers basques; une Aventure en Suède. — Outillage pour la réparation des livres. — Fenouillot de Falbaire, l'auteur de l'Honnête criminel. — Maisons à Beaucaire. — L'Acqua Sola, à Gènes. — Mes Jours de fête (suite). — Des Impressions de la lumière. — Toast aux instituteurs. — Les Hémérobies.

Gravures.
Le Pigeonnier de l'ancien château d'Usson. — Branche fleurie de l'Arbre de Judée au jardin des Plantes de Montpellier. — Le Quiré, ouïl des Indiennes de l'Amazonie. — La Gardaise de chèvres, peinture par Lieven Goethals. — Nicolas Fenouillot de Falbaire, d'après un portrait de Perrillot de Granvelle, d'après un portrait de Titien. — Le Cardinal de Granvelle, d'après un portrait de Gaetano. — Le Cour du palais Granvelle, à Besançon. — Un campement Kurde dans le Diarbékir. — Le Tombeau de Leonardo Bruni, par le Rossellino et Andrea Verocchio. — Ménétriers basques, composition et dessin d'Alfred Beaucaire. — Fenouillot de Falbaire, d'après le portrait par Cochin. — Sur la place du Marché, à Beaucaire. — Costumes génois : Marchande de farinelle (bouillie), Génoise avec le mazzero, Porteur de vin. — Gènes; à la promenade de l'Acqua Sola. — L'Hémérobe perle.

P. GODET, propriétaire-gérant.

INSTITUTION SAINT-LOUIS

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

PRIX D'HONNEUR.

Ce prix est décerné aux élèves qui ont mérité les meilleures notes et obtenu le plus de succès dans le cours de l'année.

PREMIÈRE DIVISION
Prix donné par Monseigneur
JOSEPH GILBERT, de Varrains.

SECONDE DIVISION
EUGÈNE ROY, de Saumur.

INSTRUCTION RELIGIEUSE

PREMIÈRE DIVISION
1 Prix. Camille Eude, des Essarts (Vendée).
2 — Emmanuel Castaing, de la Capessterre (Guadeloupe, Antilles françaises).
1 Acc. Victor Boullay, de Martigné-Briand.
2 — Gaston Gaborit, de Saumur.
3 — Maurice Marandet, de Paris.
4 — Alfred Chevillot, de Saumur.

DEUXIÈME DIVISION
1 Prix. Fernand Marandet, de Paris.
2 — Albert Verlet, de Secondigny (Deux-Sèvres).
1 Acc. Maurice de Francq, d'Angers.
2 — Eugène Gouzé, de Saumur.
3 — Eugène Gillot, de Chinon (Indre-et-Loire).
4 — Albert Charbonneau, de Saumur.
5 — Joseph Gilbert, 1 cour.
6 — Philibert Moulin, de Secondigny (Deux-Sèvres).
7 — René Thoreau, de Saumur.

TROISIÈME DIVISION
1 Prix. Joseph Combes, de Jarzé.
2 — Eugène Roy, 1 cour.
1 Acc. Henri Garreau, d'Angers.
2 — Clément Guérin, de Saumur.
3 — Paul Palustre de Montifaut, de Saumur.
4 — Gaston Toupelin de la Doilière, de Saumur.
5 — François Ballu, du Puy-Notre-Dame.
6 — Georges Désaunay, de Saumur.

QUATRIÈME DIVISION
1 Prix. Léon Revault, de Chacé.
2 — Edouard Mesnet, de Saumur.
1 Acc. Raoul Gaborit, de Saumur.
2 — Camille Lebeau, de Denezé.
3 — Prosper Manguin, de Fontevault.
4 — Charles Regnard, de Saumur.

CINQUIÈME DIVISION
1 Prix. Armand de Monchy, de Chinon (Indre-et-Loire).
2 — Marius Chevillot, de Saumur.
1 Acc. Jules Chevrier, de Brissac.
2 — Fernand Pichot, de Monts-s.-Guesne (Vienne).
3 — Anselme Jamet, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire).
4 — Georges Aubineau, de Concourson.

SIXIÈME DIVISION
Prix. Léon Desseigne, de Paris.
1 Acc. René Brillatz, de Saumur.
2 — Fernand Mesnet, de Saumur.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

CLASSE DE PHILOSOPHIE

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
Prix. Camille Eude, 1 cour.
1 Acc. Maurice Marandet, 1 nom.
2 — Gaston Gaborit, 1 nom.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. Camille Eude, 2 cour.
1 Acc. Victor Boullay, 1 nom.
2 — Emmanuel Castaing, 1 cour.

Travail et Conduite
Prix. Maurice Marandet, 2 nom.
1 Acc. Camille Eude, 3 cour.
2 — Maurice Béranger, de Saint-Lambert-des-Levées.

Dissertation française
Prix. Camille Eude, 3 cour. 1 nom.
1 Acc. Emmanuel Castaing, 1 cour. 1 nom.
2 — Maurice Marandet, 1 cour. 2 nom.

Histoire et Géographie
Prix. Camille Eude, 4 cour. 1 nom.
1 Acc. Maurice Marandet, 1 cour. 3 nom.
2 — Victor Boullay, 2 nom.

Mathématiques
Prix. Emmanuel Castaing, 1 cour. 2 nom.
1 Acc. Camille Eude, 5 cour. 1 nom.
2 — Victor Boullay, 3 nom.

Physique et Chimie
Prix. Victor Boullay, 4 nom.
1 Acc. Camille Eude, 5 cour. 2 nom.
2 — Maurice Béranger, 1 nom.

Histoire naturelle
Prix. Camille Eude, 5 cour. 3 nom.
1 Acc. Maurice Marandet, 1 cour. 4 nom.
2 — Victor Boullay, 1 cour. 4 nom.

CLASSE DE RHÉTORIQUE

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
Prix. Lucien Béranger, de Saint-Lambert-des-Levées.
Acc. Alfred Palustre de Montifaut, de Saumur.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. Lucien Béranger, 1 cour.
Acc. Benjamin Seigneur, de Dampierre.

Travail et Conduite
Prix. Ferdinand Verlet, de Secondigny (Deux-Sèvres).
Acc. Lucien Béranger, 2 cour.

Version latine
Prix. Lucien Béranger, 2 cour. 1 nom.
Acc. Benjamin Seigneur, 1 nom.

Version grecque
Prix. Lucien Béranger, 3 cour. 1 nom.
Acc. Adolphe Couché, de Chinon (Indre-et-Loire).

Discours français
Prix. Adolphe Couché, 1 nom.
Acc. Lucien Béranger, 4 cour. 1 nom.

Discours latin
Prix. Lucien Béranger, 4 cour. 2 nom.
Acc. Louis Couché, de Chinon (Indre-et-Loire).

Histoire et Géographie
Prix. Lucien Béranger, 5 cour. 2 nom.
Acc. Benjamin Seigneur, 2 nom.

Géométrie et Cosmographie
Prix. Alfred Palustre de Montifaut, 1 nom.
Acc. Adolphe Couché, 1 cour. 1 nom.

Devoirs de vacances
Prix. Lucien Béranger, 6 cour. 2 nom.
— Alfred Palustre de Montifaut, 1 cour. 1 nom.

CLASSE DE SECONDE.

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS.
Prix. Joseph Gilbert, 1 cour. 1 nom.
Acc. Fernand Marandet, 1 cour.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS.
Prix. Joseph Gilbert, 2 cour. 1 nom.
Acc. Albert Verlet, 1 cour.

Travail et Conduite (1)
Prix. Philibert Moulin, 1 nom.
Acc. Albert Verlet, 1 cour. 1 nom.

Version latine
Prix. Joseph Gilbert, 3 cour. 1 nom.
Acc. Philibert Moulin, 1 cour. 1 nom.

Vers latins
Prix. Albert Verlet, 1 cour. 1 nom.
Acc. Fernand Marandet, 1 cour. 1 nom.

Version grecque
Prix. Joseph Gilbert, 4 cour. 1 nom.
Acc. Fernand Marandet, 1 cour. 2 nom.

Narration française
Prix. Fernand Marandet, 1 cour. 3 nom.
Acc. Joseph Gilbert, 5 cour. 1 nom.

Narration latine
Prix. Joseph Gilbert, 5 cour. 2 nom.
Acc. Fernand Marandet, 2 cour. 3 nom.

Histoire et Géographie
Prix. Philibert Moulin, 1 cour. 2 nom.
Acc. Joseph Gilbert, 6 cour. 2 nom.

Algèbre et Géométrie
Prix. Joseph Gilbert, 6 cour. 3 nom.
Acc. Albert Verlet, 2 cour. 2 nom.

Histoire naturelle
Prix. Albert Verlet, 2 cour. 3 nom.
Acc. Joseph Gilbert, 7 cour. 3 nom.

Devoirs de vacances
Prix. Joseph Gilbert, 7 cour. 4 nom.
Acc. Georges Simonnet, de Menigoutte (Deux-Sèvres).

CLASSE DE TROISIÈME.

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS.
Prix. Maurice de Francq, 1 nom.
1 Acc. Maurice Busson, de Langeais (Indre-et-Loire).
2 — Charles Bouchard, de Bagneux.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. Maurice de Francq, 1 cour. 1 nom.
1 Acc. Maurice Busson, 1 nom.
2 — Emile Chevalier, de Chinon (Indre-et-Loire).

Travail et Conduite
Prix. Emile Chevalier, 1 nom.
1 Acc. Jacques Méry, de Chinon (Indre-et-Loire).
2 — Charles Bouchard, 1 nom.

Thème latin
Prix. Maurice de Francq, 2 cour. 1 nom.
1 Acc. Emile Chevalier, 1 cour. 1 nom.
2 — Maurice Busson, 2 nom.

Version latine
Prix. Maurice de Francq, 3 cour. 1 nom.
1 Acc. Charles Bouchard, 2 nom.
2 — Eugène Gouzé, de Saumur.

Vers latins
Prix. Maurice de Francq, 4 cour. 1 nom.
1 Acc. Emile Chevalier, 1 cour. 2 nom.
2 — Charles Bouchard, 3 nom.

Thème grec
Prix. Emile Chevalier, 1 cour. 3 nom.
1 Acc. Maurice de Francq, 5 cour. 1 nom.
2 — Maurice Busson, 3 nom.

Version grecque
Prix. Maurice de Francq, 5 cour. 2 nom.
1 Acc. Maurice Busson, 4 nom.
2 — Eugène Gouzé, 1 nom.

Mémoire et Récitation
Prix. Maurice de Francq, 6 cour. 2 nom.
1 Acc. Emile Chevalier, 2 cour. 3 nom.
2 — Maurice Busson, 5 nom.

Histoire et Géographie
Prix. René Thoreau, 1 nom.
1 Acc. Maurice de Francq, 7 cour. 2 nom.
2 — Maurice Busson, 6 nom. (prix d'acc.).

Arithmétique et Géométrie
Prix. Maurice de Francq, 7 cour. 3 nom.
1 Acc. René Thoreau, 1 cour. 1 nom.
2 — Emile Chevalier, 2 cour. 4 nom.

(1) L'élève Joseph Gilbert, ayant obtenu le prix d'honneur, n'a pas été admis à concourir pour le prix de travail et conduite.

(2) Les externes simples ne sont admis à concourir ni pour le prix d'honneur, ni pour le prix de travail et conduite.

Devoirs de vacances
Prix. Charles Bouchard, 4 nom.
— Emile Chevalier, 2 cour. 5 nom.
— Maurice de Francq, 8 cour. 3 nom.
— Paul Guérin, de Saumur.
— Marcel Poitou (1), de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Acc. Jacques Méry, 1 nom.

CLASSE DE QUATRIÈME

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
1 Prix. Raoul Gaborit, 1 nom.
2 — Edouard Mesnet, 1 cour.
1 Acc. Clément Guérin, 1 nom.
2 — Henri Garreau, 1 nom.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
1 Prix. Raoul Gaborit, 1 cour. 1 nom.
2 — Edouard Mesnet, 2 cour.
1 Acc. Clément Guérin, 2 nom.
2 — Henri Garreau, 2 nom.

Travail et Conduite
1 Prix. François Ballu, 1 nom.
2 — Joseph Combes, 1 cour.
1 Acc. Paul Palustre de Montifaut, 1 nom.
2 — Henri Garreau, 3 nom.

Thème latin
1 Prix. Raoul Gaborit, 2 cour. 1 nom.
2 — Paul Palustre de Montifaut, 2 nom.
1 Acc. Edouard Mesnet, 3 cour.
2 — Henri Garreau, 4 nom.

Version latine
1 Prix. Edouard Mesnet, 3 cour. 1 nom.
2 — Raoul Gaborit, 3 cour. 1 nom.
1 Acc. Clément Guérin, 3 nom.
2 — Paul Palustre de Montifaut, 1 cour. 2 nom.

Vers latins
1 Prix. Clément Guérin, 4 nom.
2 — Raoul Gaborit, 4 cour. 1 nom.
1 Acc. Henri Garreau, 5 nom.
2 — François Ballu, 1 cour. 1 nom.

Thème grec
1 Prix. Clément Guérin, 1 cour. 4 nom.
2 — Raoul Gaborit, 5 cour. 1 nom.
1 Acc. Henri Garreau, 6 nom. (prix d'acc.).
2 — Paul Palustre de Montifaut, 1 cour. 3 nom.

Version grecque
1 Prix. Raoul Gaborit, 6 cour. 1 nom.
2 — Clément Guérin, 2 cour. 4 nom.
1 Acc. Edouard Mesnet, 4 cour. 1 nom.
2 — Paul Palustre de Montifaut, 1 cour. 4 nom.

Mémoire et Récitation
1 Prix. Raoul Gaborit, 7 cour. 1 nom.
2 — Edouard Mesnet, 4 cour. 2 nom.
1 Acc. Paul Palustre de Montifaut, 1 cour. 5 nom.
2 — Clément Guérin, 3 cour. 4 nom.

Histoire et Géographie
1 Prix. Raoul Gaborit, 8 cour. 1 nom.
2 — Henri Garreau, 7 nom.
1 Acc. Edouard Mesnet, 5 cour. 2 nom.
2 — Clément Guérin, 3 cour. 5 nom.

Arithmétique
1 Prix. Raoul Gaborit, 9 cour. 1 nom.
2 — Henri Garreau, 1 cour. 7 nom.
1 Acc. Edouard Mesnet, 5 cour. 3 nom.
2 — François Ballu, 1 cour. 2 nom.

Devoirs de vacances
Prix. François Ballu, 1 cour. 3 nom.
— Raoul Gaborit, 10 cour. 1 nom.
— Edouard Mesnet, 5 cour. 4 nom.
Acc. Paul Palustre de Montifaut, 1 cour. 6 nom. (pr. d'acc.)

CLASSE DE CINQUIÈME

EXCELLENCE
PREMIER CONCOURS
Prix. Léon Voisine, de Saumur.
1 Acc. Georges Jagot, de Saumur.
2 — Eugène Roy, 2 cour.

EXCELLENCE
SECOND CONCOURS
Prix. Georges Jagot, 1 nom.
1 Acc. Léon Voisine, 1 cour.
2 — Eugène Roy, 2 cour. 1 nom.

Travail et Conduite (2)
Prix. Léon Voisine, 1 cour. 1 nom.
1 Acc. Léon Doussard, de Ligré (Indre-et-Loire).
2 — Georges Jagot, 1 cour. 1 nom.

Thème latin
Prix. Georges Jagot, 1 cour. 2 nom.
1 Acc. Léon Voisine, 2 cour. 1 nom.
2 — Eugène Roy, 2 cour. 2 nom.

Version latine
Prix. Léon Voisine, 2 cour. 2 nom.
1 Acc. Georges Jagot, 2 cour. 2 nom.
2 — Maurice Chasseloup de Châtillon, de Saumur.

Thème grec
Prix. Georges Jagot, 2 cour. 3 nom.
1 Acc. Eugène Roy, 2 cour. 3 nom.
2 — Gaston Toupelin de la Doilière, 1 nom.

Version grecque
Prix. Georges Jagot, 3 cour. 3 nom.
1 Acc. Eugène Roy, 2 cour. 4 nom.
2 — Léon Voisine, 3 cour. 2 nom.

Orthographe
Prix. Georges Jagot, 4 cour. 3 nom.
1 Acc. Léon Voisine, 3 cour. 3 nom.
2 — Ernest Martin, de Saumur.

Mémoire et Récitation
Prix. Eugène Roy, 2 cour. 5 nom.
1 Acc. Léon Voisine, 3 cour. 4 nom.
2 — Armand de Monchy, 1 cour.

Histoire et Géographie
Prix. Armand de Monchy, 1 cour. 1 nom.
1 Acc. Léon Voisine, 3 cour. 5 nom.
2 — Eugène Roy, 3 cour. 5 nom.

(1) Cet élève a dû interrompre ses études pour raison de santé.
(2) L'élève Eugène Roy, ayant obtenu le prix d'honneur, n'a pas été admis à concourir pour le prix de travail et conduite.

- Arithmétique**
 Prix. Georges Jagot, 5 cour. 3 nom.
 1 Acc. Maurice Chasseloup de Châtillon, 1 nom.
 2 — Léon Doussard, 1 nom.
- Écriture**
 Prix. Georges Barré, de Saumur.
 1 Acc. Léon Doussard, 2 nom.
 2 — Ernest Martin, 1 nom.
- Devoirs de vacances**
 Prix. Georges Jagot, 6 cour. 3 nom.
 — Ernest Martin, 2 nom.
 Acc. Armand de Monchy, 2 cour. 1 nom.
 — Gaston Toupelin de la Doilière, 2 nom.

CLASSE DE SIXIÈME

- EXCELLENCE**
 PREMIER CONCOURS
 1 Prix. Michaël Priou, de Grézillé.
 2 Prix. René Brillatz, 1 nom.
 1 Acc. Charles Regnard, 1 nom.
 2 — Augustin Guery, de Saint-Brieuc (Côtes-du-N.).
 3 — Marius Chevillot, 1 cour.
- EXCELLENCE**
 SECOND CONCOURS
 1 Prix. Marius Chevillot, 1 cour. 1 nom.
 2 — Charles Regnard, 2 nom.
 1 Acc. René Brillatz, 1 cour. 1 nom.
 2 — Michaël Priou, 1 cour.
 3 — Augustin Guery, 1 nom.
- Travail et Conduite**
 1 Prix. Georges Aubineau, 1 nom.
 2 — Henri Fourneau, de Saumur.
 1 Acc. Maurice Voisine, de Saumur.
 2 — Michaël Priou, 1 cour. 1 nom.
 3 — Augustin Guery, 2 nom.
- Thème latin**
 1 Prix. Marius Chevillot, 2 cour. 1 nom.
 2 — Augustin Guery, 3 nom.
 1 Acc. Charles Regnard, 1 cour. 2 nom.
 2 — Georges Aubineau, 1 cour. 1 nom.
 3 — René Brillatz, 1 cour. 2 nom.
- Version latine**
 1 Prix. Charles Regnard, 1 cour. 3 nom.
 2 — Marius Chevillot, 3 cour. 1 nom.
 1 Acc. René Brillatz, 1 cour. 3 nom.
 2 — Michaël Priou, 1 cour. 2 nom.
 3 — Augustin Guery, 1 cour. 3 nom.
- Thème grec**
 1 Prix. Marius Chevillot, 4 cour. 1 nom.
 2 — René Brillatz, 1 cour. 4 nom.
 1 Acc. Georges Aubineau, 1 cour. 2 nom.
 2 — Augustin Guery, 1 cour. 4 nom.
 3 — Michaël Priou, 1 cour. 3 nom.
- Version grecque**
 1 Prix. Marius Chevillot, 5 cour. 1 nom.
 2 — Augustin Guery, 1 cour. 5 nom.
 1 Acc. René Brillatz, 2 cour. 4 nom.
 2 — Michaël Priou, 1 cour. 4 nom.
 3 — Georges Aubineau, 1 cour. 3 nom.
- Orthographe**
 1 Prix. Marius Chevillot, 6 cour. 1 nom.
 2 — Charles Regnard, 2 cour. 3 nom.
 1 Acc. René Brillatz, 2 cour. 5 nom.
 2 — Augustin Guery, 2 cour. 5 nom.
 3 — Camille Lebeau, 1 nom.
- Mémoire et Récitation**
 1 Prix. Henri Fourneau, 1 cour.
 2 — Michaël Priou, 1 cour. 5 nom.
 1 Acc. Augustin Guery, 2 cour. 6 nom.
 2 — Charles Regnard, 3 cour. 3 nom.
 3 — Maurice Voisine, 1 nom.
- Histoire et Géographie**
 1 Prix. Michaël Priou, 2 cour. 5 nom.
 2 — Augustin Guery, 2 cour. 7 nom.
 1 Acc. Maurice Voisine, 2 nom.
 2 — Charles Regnard, 3 cour. 4 nom.
 3 — René Brillatz, 2 cour. 6 nom.
- Arithmétique**
 1 Prix. Charles Regnard, 3 cour. 5 nom.
 2 — René Brillatz, 2 cour. 7 nom.
 1 Acc. Georges Aubineau, 1 cour. 4 nom.
 2 — Marius Chevillot, 7 cour. 1 nom.
 3 — Michaël Priou, 3 cour. 5 nom.

- Écriture**
 1 Prix. Henri Fourneau, 2 cour.
 2 — Augustin Guery, 3 cour. 7 nom.
 1 Acc. Charles Regnard, 4 cour. 5 nom.
 2 — Michaël Priou, 3 cour. 6 nom.
 3 — Maurice Maurat, d'Angers.
- Devoirs de vacances**
 Prix. Georges Aubineau, 1 cour. 5 nom.
 — Henri Fourneau, 3 cour.
 — Auguste Toupelin de la Doilière, de Saumur.
 Acc. René Brillatz, 3 cour. 7 nom. (Prix d'acc.).
 — Augustin Guery, 4 cour. 7 nom. (Prix d'acc.).
 — James Picot, de Chinon (Indre-et-Loire).
 — Charles Regnard, 4 cour. 6 nom.

CLASSE DE SEPTIÈME

- EXCELLENCE**
 PREMIER CONCOURS
 Prix. Albert Desbois, de Souzay.
 1 Acc. Fernand Mesnet, 1 nom.
 2 — Jules Chevrier, 1 nom.
- EXCELLENCE**
 SECOND CONCOURS
 Prix. Albert Desbois, 1 cour.
 1 Acc. Fernand Mesnet, 2 nom.
 2 — Jules Chevrier, 2 nom.
- Travail et Conduite**
 Prix. Jules Chevrier, 3 nom.
 1 Acc. Charles Legroux, de Fontevault.
 2 — Albert Desbois, 2 cour.
- Thème latin**
 Prix. Fernand Mesnet, 3 nom.
 1 Acc. Charles Legroux, 1 nom.
 2 — Albert Desbois, 2 cour. 1 nom.
- Version latine**
 Prix. Fernand Mesnet, 1 cour. 3 nom.
 1 Acc. Albert Desbois, 2 cour. 2 nom.
 2 — Jules Chevrier, 1 cour. 3 nom.
- Orthographe**
 Prix. Albert Desbois, 2 cour. 3 nom.
 1 Acc. Fernand Mesnet, 2 cour. 3 nom.
 2 — Léon Desseppe, 1 cour.
- Mémoire et Récitation**
 Prix. Albert Desbois, 3 cour. 3 nom.
 1 Acc. Jules Chevrier, 1 cour. 4 nom.
 2 — Fernand Mesnet, 2 cour. 4 nom.
- Histoire et Géographie**
 Prix. Albert Desbois, 4 cour. 3 nom.
 1 Acc. Paul Salais, de Saumur.
 2 — Fernand Mesnet, 2 cour. 5 nom.
- Arithmétique**
 Prix. Jules Chevrier, 1 cour. 5 nom.
 1 Acc. Charles Legroux, 2 nom.
 2 — Albert Desbois, 5 cour. 3 nom.
- Écriture**
 Prix. Jules Chevrier, 2 cour. 5 nom.
 1 Acc. Albert Desbois, 5 cour. 4 nom.
 2 — Charles Legroux, 3 nom.
- Devoirs de vacances**
 Prix. Jules Chevrier, 3 cour. 5 nom.
 — Paul Salais, 1 nom.
 Acc. Léon Desseppe, 1 cour. 1 nom.
 — Fernand Mesnet, 2 cour. 6 nom. (prix d'acc.).
 — Georges Rimbault, de Saumur.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIAL.

COURS SUPÉRIEUR.

- EXCELLENCE**
 PREMIER CONCOURS
 Prix. Narcisse Chaillou, de Saumur.
 Acc. Emile Pichot, de Monts-sur-Guesne (Vienne).
- EXCELLENCE**
 SECOND CONCOURS
 Prix. Narcisse Chaillou, 1 cour.
 Acc. Georges Hubert, de Loudun (Vienne).
- Travail et Conduite**
 Prix. Emile Pichot, 1 nom.
 Acc. Narcisse Chaillou, 2 cour.

- Littérature et Morale**
 Prix. Narcisse Chaillou, 2 cour. 1 nom.
 Acc. Georges Hubert, 1 nom.
- Histoire et Géographie**
 Prix. Georges Hubert, 2 nom.
 Acc. Narcisse Chaillou, 3 cour. 1 nom.
- Géométrie élémentaire et Cosmographie**
 Prix. Narcisse Chaillou, 3 cour. 2 nom.
 Acc. Georges Hubert, 1 cour. 2 nom.
- Mécanique et Géométrie descriptive**
 Prix. Narcisse Chaillou, 4 cour. 2 nom.
 Acc. Louis Lamoureux, de Varennes-sous-Montsoreau.
- Physique**
 Prix. Narcisse Chaillou, 5 cour. 2 nom.
 Acc. Emile Pichot, 1 cour. 1 nom.
- Chimie**
 Prix. Narcisse Chaillou, 6 cour. 2 nom.
 Acc. Georges Hubert, 1 cour. 3 nom.
- Histoire naturelle**
 Prix. Narcisse Chaillou, 7 cour. 2 nom.
 Acc. Emile Pichot, 1 cour. 2 nom.
- Comptabilité**
 Prix. Georges Hubert, 1 cour. 4 nom.
 Acc. Narcisse Chaillou, 8 cour. 2 nom.

SECOND COURS

- EXCELLENCE**
 PREMIER CONCOURS
 1 Prix. Eugène Ricou, d'Allonnes.
 2 — Eugène Gillot, 1 nom.
 1 Acc. Eugène Grosbois, de Savigné-s.-Lathan (Ind.-et-L.).
 2 — Louis Gigault, de Saumur.
- EXCELLENCE**
 SECOND CONCOURS
 Prix. Eugène Ricou, 1 cour.
 1 Acc. Eugène Gillot, 1 cour. 1 nom.
 2 — Célestin Gallé, de Turquant.
- Travail et Conduite**
 Prix. Eugène Gillot, 1 cour. 2 nom.
 1 Acc. Eugène Ricou, 2 cour.
 2 — Célestin Gallé, 1 nom.
- Orthographe**
 Prix. Eugène Ricou, 2 cour. 1 nom.
 1 Acc. Célestin Gallé, 2 nom.
 2 — Eugène Gillot, 2 cour. 2 nom.
- Littérature et Morale**
 Prix. Eugène Ricou, 3 cour. 1 nom.
 1 Acc. Eugène Odouard, de Saumur.
 2 — Louis Gigault, 1 nom.
- Histoire et Géographie**
 Prix. Eugène Gillot, 2 cour. 3 nom.
 1 Acc. Eugène Ricou, 4 cour. 1 nom.
 2 — Célestin Gallé, 3 nom.
- Algèbre et Géométrie**
 Prix. Joseph Hérault, de Fontevault.
 1 Acc. Célestin Gallé, 4 nom.
 2 — Eugène Ricou, 4 cour. 2 nom.
- Mathématiques appliquées**
 Lever des plans — Arpentage — Cubage — Nivellement
 Prix. Joseph Hérault, 1 cour.
 1 Acc. Eugène Ricou, 4 cour. 3 nom.
 2 — Célestin Gallé, 5 nom.
- Physique et Chimie**
 Prix. Eugène Gillot, 3 cour. 3 nom.
 1 Acc. Joseph Hérault, 2 cour.
 2 — Eugène Ricou, 4 cour. 4 nom.
- Histoire naturelle**
 Prix. Eugène Gillot, 4 cour. 3 nom.
 1 Acc. Joseph Hérault, 2 cour. 1 nom.
 2 — Léon Boutin, de Saumur.
- Tenue des Livres**
 Prix. Louis Gigault, 2 nom.
 1 Acc. Eugène Ricou, 4 cour. 5 nom.
 2 — Célestin Gallé, 6 nom.
- Devoirs de vacances**
 Prix. Célestin Gallé, 7 nom.
 Acc. Eugène Grosbois, 1 nom.
 — Léon Boutin, 1 nom.
 — Eugène Ricou, 4 cour. 6 nom.
 (La fin au prochain numéro.)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.
 Et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE
 AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
 Et sur conversion de saisie immobilière,
D'UNE MAISON
 AVEC DÉPENDANCES
 ET D'UN
MORCEAU DE TERRE
 ET VIGNES

Situés commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix-neuf août mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en la salle de la mairie de Chenehutte-les-Tuffeaux.

On fait savoir :
 Qu'à la requête de M^{me} Rose-Marie Grolleau, veuve de M. Nicolas Joudrain, marchande, demeurant à Longué,
 Ayant pour avoué M^e Charles-Théo-

phile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 12.
 En présence ou eux dûment appelés de M. François Baujon, ancien marinier, et dame Jeanne-Aimée Baudriller, son épouse, demeurant précédemment à Chenehutte-les-Tuffeaux, et actuellement à Saumur,
 Saisis,
 Ayant pour avoué constitué M^e Louis Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve;
 Et en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et mentionné aux hypothèques,
 Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée contre les époux Baujon, sus-nommés, par la dame veuve Joudrain, des immeubles ci-après désignés, suivant procès-verbal de Régnier, huissier aux Rosiers, en date du six juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-un juin mil huit cent soixante-dix-sept, volume 27, numéro 36;
 Il sera, le dimanche dix-neuf août mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en la salle de la mairie de Che-

nehutte-les-Tuffeaux, procédé à la vente aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, par le ministère de M^e Bourdais, notaire à Gennes, commis à cet effet.

DÉSIGNATION.

PREMIER LOT.
 Article premier. — Une maison, au bourg de Chenehutte-les-Tuffeaux, comprenant : trois chambres, dont deux à feu, un petit cabinet sur la rue où se trouve l'escalier du grenier, lequel est couvert en ardoises; boulangerie, caveau, cellier et deux fours au-dessous des chambres; basse-cour donnant sur le quai, ayant une sortie sur la rue, par un escalier commun avec les héritiers Moron et autres;
 Un hangar au couchant de la cour, surmonté d'un grenier couvert en ardoises, le tout se tenant d'une superficie de un are environ, et joignant au levant Marie Delaunay, mur mitoyen entre, au midi la rue, au couchant François Moron, et au nord la Loire.
 Article deuxième. — Une portion ou environ le tiers d'une cave creusée sous le roc, même commune, dite la Cave-des-Besnard, à prendre, pour le présent lot, la partie à gauche en entrant du côté du levant; cette portion forme un petit caveau.

Article troisième. — Une portion de jardin, aux Tuffeaux, au canton de la Petite-Noiraie, d'une contenance de trois ares quatre-vingts centiares, joignant au levant le chemin du Tertre, et au couchant le chemin de la Noiraie. Fait partie de ce lot un passage de trois mètres de largeur, dans le pré de la Noiraie, pour aller au ruisseau, contenant cinquante-un mètres.
 Sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs.

DEUXIÈME LOT.

Seize ares cinquante centiares de terre et vigne, aux Vigneaux, même commune, joignant au midi Cirot, au nord Pierre Baujon, au levant Gouffreau, et au couchant Thuau.
 Sur la mise à prix de cinq cents francs.
 Le tout est grevé de l'usufruit de Marie Maupoint, veuve de Baujon, demeurant au bourg des Tuffeaux.
 S'adresser, pour tous renseignements :
 1^o A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes;
 2^o A M^{me} BEAUREPAIRE et ALBERT, avoués à Saumur.
 Dressé par l'avoué-licencié soussigné.
 Saumur, le premier août mil huit cent soixante-dix-sept.
 BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le deux août mil huit cent soixante-dix-sept, folio case. Reçu un francs quatre-vingt-huit centimes, décimes centimes.
 pris. (415) Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DAME FRESNEAU-HERAULT.
 Conformément à l'article 559 du Code de commerce, les créanciers de la dame Sophie Hersant, épouse de François Fresneau, ex-marchand, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 16, sont invités à remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau de timbre, dans le délai de vingt jours, augmentés d'un jour par cinq mètres de distance, soit à M^e Palustre, avoué à Saumur, syndic de ladite faillite, soit au greffe du tribunal, pour être vérifiés.
 La vérification des créances aura lieu le jeudi seize août mil huit cent soixante-dix-sept, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.
 Le greffier,
 L. BONNEAU.
 (416)

Saumur, imprimerie P. GODET.